



Bretagne rurale et urbaine  
pour un développement  
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel  
evit an diorren padus



## ► **Charte d'adhésion à l'association BRUDED**

Face aux grandes questions de société qui se posent à nous,

Soucieux du bien public et de notre avenir commun,

Conscients que le développement durable est un concept complexe qui reste à construire au quotidien et, à concrétiser à l'aide d'expériences et de réalisations adaptées à nos territoires,

Convaincus qu'en partageant leurs connaissances et leurs savoir-faire, les collectivités d'un réseau gagneront en efficacité, en reconnaissance et en énergie pour affronter ces nouvelles pratiques,

Quelques élus de petites communes pionnières ont fondé l'association BRUDED en 2005 sur les principes suivants :

### ➤ **En adhérant à BRUDED chaque collectivité s'engage à,**

- Participer activement et autant que possible à la vie du réseau, dans un esprit d'ouverture et de solidarité.
- S'appuyer sur le réseau (visites, rencontres et ateliers organisés par l'association, contacts directs avec les autres adhérents, accompagnement des chargés de développement) pour mettre en perspective ses projets au regard des critères de développement durable.
- Innover pour rechercher des solutions humaines et techniques adaptées aux enjeux de nos territoires.
- Partager ses expériences et promouvoir ses réalisations et démarches pour contribuer à l'essor d'une dynamique de développement durable et solidaire sur le territoire.

### ➤ **De son côté BRUDED s'engage auprès de ses adhérents à,**

- Mettre en place des actions (ateliers techniques, rencontres entre élus, visites de projets, site internet...) pour faciliter le partage d'expériences entre collectivités.
- Accompagner les collectivités le sollicitant pour suivre un projet ou une démarche.
- Promouvoir et valoriser leurs réalisations.
- Mettre en œuvre les principes du développement durable et solidaire dans toutes ses actions et dans son fonctionnement interne.